



Stratégie globale autour de 3 décisions administratives

Par Mercure

Bonjour à tous,

Dans le cadre d'un litige global avec le lycée de mon enfant, je souhaite faire valoir les droits de mon enfant.

Synthétiquement, trois décisions administratives et un événement forment une chaîne causale qui aboutit à un préjudice sérieux.

Je suis encore dans les délais pour contester les trois décisions administratives au tribunal administratif, même si je ne peux annuler leurs conséquences.

J'envisage de déposer trois recours en excès de pouvoir contre les trois décisions pour faire valoir l'illégalité de ces décisions. J'envisage ensuite, en cas de succès, de déposer une requête indemnitaire, à l'aide d'un avocat (obligatoire), pour obtenir réparation sur l'ensemble des griefs.

Mais, j'ai vu qu'il existe aussi la possibilité de recours en plein contentieux sur chacune des trois décisions. Je suis inquiet que l'existence de cette possibilité fasse qu'il soit impossible par la suite de déposer la requête indemnitaire pour obtenir les réparations.

Pouvez vous me confirmer que la stratégie envisagée soit possible ?

Merci d'avance de vos réponses